Annexe 8 à l'arrêté ministériel du 27 mars 1998 déterminant les modèles de documents visés à l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire.

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL MOBILITÉ ET TRANSPORTS

ATTESTATION DE PERTE OU DE VOL – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

JE SOUSSIGNÉ(E) Voir verso et compléter

Nom et prénom:	
Date et lieu de naissance:	
N° document d'identité:	
Adresse (rue, n°, boîte):	
Code postal + commune:	
N° registre national (facultatif):	

A REMPLIR PAR L'AUTORITÉ

N°:.....

Délivré le: .....

Le préposé:

sollicite un renouvellement de [Cochez la (les) case(s) adéquate(s)]:

- ☐ mon permis de conduire (voir et compléter au verso)
- ☐ mon permis de conduire provisoire (voir et compléter au verso)

pour le motif suivant [Cochez la (les) case(s) adéquate(s)]:

- ☐ (50) vol (voir l'attestation de déclaration de vol ci-dessous)
- ☐ (51) perte (voir l'attestation de déclaration de perte ci-dessous)
- ☐ (52) destruction
- ☐ (53) détérioration, illisibilité, photo non ressemblante (joindre le document à remplacer)
- ☐ (54) retrait par l'autorité nationale ..... (joindre l'attestation de l'autorité étrangère)
- ☐ (55) suppression de la mention de déchéance figurant sur le permis de conduire (joindre le document à remplacer)
- ☐ (56) application de l'article 69, §2 de l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire (joindre le document à remplacer)
- ☐ Renouvellement administratif

Je déclare ne pas être déchu du droit de conduire un véhicule de la catégorie sollicitée et avoir réussi, le cas échéant, les examens de réintégration dans le droit de conduire. Mon permis de conduire ou le titre qui en tient lieu n'a pas davantage fait l'objet d'un retrait immédiat.
Je déclare en outre avoir été informé de ce que le document en remplacement duquel un duplicata a été délivré perd sa validité et m'engage, si je rentre en possession du document dont j'ai été dépossédé, à le remettre à l'autorité qui l'a délivré.

Fait le ....., le ..... Signature:

ATTESTATION DE DÉCLARATION DE PERTE OU DE VOL — A remplir par la Police Fédérale ou Locale

Je soussigné(e) .....
.....

atteste que la personne visée ci-avant a déclaré le ..... : (1) ☐ la perte ☐ le vol

de (1) : ☐ son permis de conduire ☐ son permis de conduire provisoire
afin d'en obtenir un renouvellement.

Sceau

Fait à ....., le ..... (date)
Signature

---
(1) Cocher la case en regard du motif invoqué et du document à remplacer.

I. Permis de conduire national belge délivré avant le 1er janvier 1989 (1)

- [ ] Catégorie A : AM, A1, A2 et A
- [ ] Catégorie B : AM, A1, A2, A, B et B+E
- [ ] Catégorie C : AM, A1, A2, A, B, B+E, C1, C1+E, C et C+E
- [ ] Catégorie D : AM, A1, A2, A , B, B+E, C1, C1+E, C, C+E, D1, D1+E, D et D+E
- [ ] Catégorie AF : AM, A1, A2 ou A avec mention de l'aménagement du véhicule
- [ ] Catégorie BF : B avec mention de l'aménagement du véhicule

II. Permis de conduire national belge de modèle communautaire délivré entre 1er janvier 1989 et le 30 septembre 1998 (1)

- [ ] Catégorie A3 : AM
- [ ] Catégorie A2 : AM, A1, A2 et A
- [ ] Catégorie A1 : AM, A1, A2 et A
- [ ] Catégorie B : AM et B
- [ ] Catégorie BE : AM, B et B+E
- [ ] Catégorie C : AM, B, C1 et C
- [ ] Catégorie CE : AM, B, B+E, C1, C1+E, C et C+E
- [ ] Catégorie D : AM, B, D1 et D
- [ ] Catégorie DE : AM, B, B+E, D1, D1+E, D et D+E
- [ ] Catégories CE et D : AM, B, B+E, C1, C1+E, C, C+E, D1, D1+E, D et D+E

III. Permis de conduire national belge de modèle communautaire délivré entre le 1er octobre 1998 et le 30 avril 2013 (1) :

- [ ] Catégorie A3 : AM
- [ ] Catégorie A : AM, A1, A2 et A
- [ ] Catégorie A avec la mention ≤ 25 kW et ≤ 0,16 kW/kg : AM, A1 et A2
- [ ] Catégorie B : AM et B
- [ ] Catégorie BE : AM, B et B+E
- [ ] Catégorie C : AM, B, C1 et C
- [ ] Catégorie CE : AM, B, B+E, C1, C1+E, C et C+E
- [ ] Catégorie D : AM, B, D1 et D
- [ ] Catégorie DE : AM, B, B+E, D1, D1+E, D et D+E
- [ ] Catégories CE et D : AM, B, B+E, C1, C1+E, C, C+E, D1, D1+E, D et D+E

IV Permis de conduire national belge de modèle communautaire délivré après le 30 avril 2013 (1) :

☐ AM	☐ A1	☐ A2	☐ A	☐ B	☐ B+E		
☐ C1	☐ C1+E	☐ C	☐ C+E	☐ D1	☐ D1+E	☐ D	☐ D+E

V. Permis de conduire provisoire (1)

- [ ] Catégorie A1
- [ ] Catégorie A2
- [ ] Catégorie A
- [ ] Catégorie B
  - [ ] Modèle 18 mois
  - [ ] Modèle 36 mois
  - [ ] Apprentissage code 96
- [ ] Catégorie B+E
- [ ] Apprentissage pour suppression mention « automatique »

- [ ] Catégorie C 1
- [ ] Catégorie C1+E
- [ ] Catégorie C
- [ ] Catégorie C+E
- [ ] Catégorie D1
- [ ] Catégorie D1+E
- [ ] Catégorie D
- [ ] Catégorie D+E

J'ai été informé de ce que, en application de l'article 24 de la loi relative à la police de la circulation routière, mon permis de conduire doit être restitué à l'autorité qui l'a délivré lorsque mon aptitude physique ou psychique ne répond plus aux normes médicales minimum pour la conduite d'un véhicule à moteur. L'autorité m'a remis un dépliant contenant les normes minimales pour les catégories AM, A1, A2, A B et B+E.

La demande de renouvellement, dûment complétée et signée par l'intéressé, doit être accompagnée du document d'identité, ainsi que, pour le renouvellement d'un permis de conduire, d'une photographie de 35 mm sur 45 mm prises de face, d'exécution récente et avec des lunettes si le requérant en porte habituellement. Pour des raisons médicales ou religieuses dûment justifiées, une photographie où la tête est couverte peut être admise à la condition que le visage, c.à.d. le front, les joues, les yeux, le nez et le menton soient entièrement découverts.

Les données collectées à l'aide de ce formulaire seront traitées pour la gestion des permis de conduire et titres qui en tiennent lieu par et sous la responsabilité de l'Etat belge représenté par le Ministre ayant la sécurité routière dans ses attributions, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire.
Si vous désirez prendre connaissance des données qui vous concernent et demander, le cas échéant, la rectification de celles-ci, adressez-vous à la Direction générale Transport routier et sécurité routière - Service Permis de conduire - City Atrium, Rue du Progrès 56, 1210 Bruxelles.

(1) Cochez la (les) case(s) adéquate(s)